

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Stéphanie Desjardins		Date d'inspection Le 03 septembre 2026
Nom de l'établissement Les p'tits trésors de Steph		Numéro de permis 2013348
Adresse 160 chemin Desjardins DSL de Drummond NB E3Y 1V3		Numéro de téléphone (506) 473-6387
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Pascale Dumont-Levesque	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant,	24(1)(b)(i)	08 sept. 2026	
Commentaires: Les annexes 1 et 2 n'ont pas été remplies pour un nouvel enfant en bas âge. Les documents me seront retournés par courriel dès qu'ils auront été complétés et reçus.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.	24(1)(b)(ii)	08 sept. 2026	
Commentaires: Les annexes 1 et 2 n'ont pas été remplies pour un nouvel enfant en bas âge. Les documents me seront retournés par courriel dès qu'ils auront été complétés et reçus.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iii) les nom, adresse et numéros de téléphone au travail et à la maison de son parent ou de son tuteur,	24(1)(b)(iii)	08 sept. 2026	
Commentaires: Les annexes 1 et 2 n'ont pas été remplies pour un nouvel enfant en bas âge. Les documents me seront retournés par courriel dès qu'ils auront été complétés et reçus.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	08 sept. 2026	
Commentaires: Les annexes 1 et 2 n'ont pas été remplies pour un nouvel enfant en bas âge. Les documents me seront retournés par courriel dès qu'ils auront été complétés et reçus.			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (v) les antécédents médicaux de l'enfant et une copie de son dossier d'immunisation ou une copie d'une exemption.	24(1)(b)(v)	08 sept. 2026	
Commentaires: Les annexes 1 et 2 n'ont pas été remplies pour un nouvel enfant en bas âge. Les documents me seront retournés par courriel dès qu'ils auront été complétés et reçus.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (viii) tout consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant.	24(1)(b)(viii)	08 sept. 2026	
Commentaires: Les annexes 1 et 2 n'ont pas été remplies pour un nouvel enfant en bas âge. Les documents me seront retournés par courriel dès qu'ils auront été complétés et reçus.			
26(2) L'exploitant d'un établissement agréé exige que le parent ou le tuteur que vise le paragraphe (1) signe une déclaration indiquant qu'il a lu le guide et en a compris la teneur.	26(2)	08 sept. 2026	
Commentaires: Les annexes 1 et 2 n'ont pas été remplies pour un nouvel enfant en bas âge. Les documents me seront retournés par courriel dès qu'ils auront été complétés et reçus.			
47(1) L'exploitant d'un établissement agréé y refuse l'admission de l'enfant dans le cas où n'a pas été fournie une preuve suffisante de l'immunisation qu'exigent la Loi sur la santé publique ou ses règlements.	47(1)	08 sept. 2026	
Commentaires: La preuve d'immunisation ma sera retourné par courriel dès sa réception.			

Commentaires généraux

Lors de ma visite non planifiée en après-midi, j'ai constaté que le ratio éducatrice enfants était conforme. De plus, les enfants en bas âge ne sont pas mélangés avec un autre groupe d'âge. Les éléments suivants sont observés :

- Les exigences d'affichage sont : la routine quotidienne, le menu pour le dîner, la procédure d'évacuation, le nom et le numéro de téléphone pour les personnes contact, aucune allergie constituant un danger de mort, le permis et les derniers rapports d'inspection.

Observation de la sieste pour 1 enfant en bas âge et 2 enfants d'âge préscolaire, de 3 changements de couche pour des enfants en bas âge ainsi que de la collation fournie par la garderie pour le premier étage (toast avec de la confiture).

Il pleut lors de ma visite, les enfants n'iront pas à l'extérieur.

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 03 septembre 2026

Date

original signé par

Angela St-Amand

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 03 septembre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"